

1. RÉPONDRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

1.12. Évolution de l'emploi dans les filiales étrangères

Les filiales étrangères contribuent à la compétitivité internationale du pays d'accueil de diverses manières. Elles permettent un accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles technologies pour les fournisseurs et les acheteurs locaux, générant des retombées de connaissance pour les entreprises intérieures, et elles investissent une plus grande part de leurs revenus dans la recherche et le développement (R-D).

De 1996 à 2006, l'emploi dans les filiales étrangères du secteur manufacturier a évolué plus ou moins avec l'emploi total du secteur dans les pays de l'OCDE. Il a cependant baissé plus à la suite de la crise des technologies de l'information et des communications (TIC) au début 2000 et n'a plus rattrapé son niveau antérieur. Si la crise actuelle confirme cette tendance, les suppressions d'emplois manufacturiers seront sans doute plus nombreuses dans les filiales étrangères que dans les entreprises nationales.

L'emploi manufacturier sous contrôle étranger en Norvège, en Italie et aux États-Unis a généralement suivi la tendance de l'emploi manufacturier dans son ensemble et risque d'être plus touché que dans d'autres pays. Au Japon, l'emploi des filiales étrangères a moins fortement réagi au cycle de l'emploi dans le secteur manufacturier, mais leur influence est négligeable.

Les concepts d'influence et de contrôle

Le critère de base utilisé pour déterminer si un investissement constitue un investissement direct est sa capacité à exercer une influence sur la gestion de la société concernée. Cette notion d'influence correspond en termes statistiques à la détention de plus de 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote, tandis que tout investissement inférieur à 10 % est considéré comme investissement de portefeuille. La notion d'influence n'est pas suffisante pour permettre une collecte cohérente et efficace de données sur les activités des entreprises multinationales, d'où la nécessité de recourir à la notion de contrôle.

Le contrôle repose sur la capacité de nommer une majorité d'administrateurs habilités à diriger une entreprise, à orienter ses activités et à déterminer sa stratégie. Dans la plupart des cas, cette capacité peut être exercée par un investisseur unique détenant plus de 50 % des actions avec droit de vote. La notion de contrôle permet d'attribuer la totalité des activités d'une entreprise à l'investisseur qui la contrôle. Ainsi, le personnel d'une entreprise est attribué en totalité à l'investisseur qui la contrôle et à son pays de résidence.

Les données sur l'activité des multinationales s'appuient davantage sur la notion de contrôle que sur celle d'« influence ». Dans le cas de l'influence, on attribue la production, la valeur ajoutée, l'effectif et d'autres variables selon la part de capital détenue par les actionnaires dans l'entreprise, et c'est l'aspect financier qui est privilégié. Dans le cas du contrôle, c'est la capacité de prendre des décisions et d'arrêter la stratégie de l'entreprise qui prime.

Le terme de filiale étrangère s'applique uniquement aux filiales sous contrôle étranger. L'origine géographique d'une filiale étrangère est donc le pays de résidence du contrôleur ultime. Un investisseur (société ou particulier) est considéré comme exerçant le contrôle ultime s'il est à la tête d'une chaîne de sociétés et contrôle directement ou indirectement toutes les sociétés de la chaîne, sans être lui-même contrôlé par aucune autre entreprise ou aucun autre particulier.

Source

Calculs de l'OCDE, fondés sur la Base de données AFA, juillet 2009.

Pour en savoir plus

OCDE (2005), *Mesurer la mondialisation : Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique*, OCDE, Paris.

Notes des graphiques

La zone OCDE comprend ici l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

La sensibilité est mesurée par l'élasticité estimée de l'emploi manufacturier des filiales étrangères par rapport à l'emploi manufacturier total. Cette estimation est basée sur une régression des MCO des différences de premier niveau des logs naturels. Seuls les coefficients significatifs au seuil de 10 % ou moins sont notifiés.

Évolution de l'emploi dans les filiales étrangères au cours du cycle économique, OCDE, 1996-2006

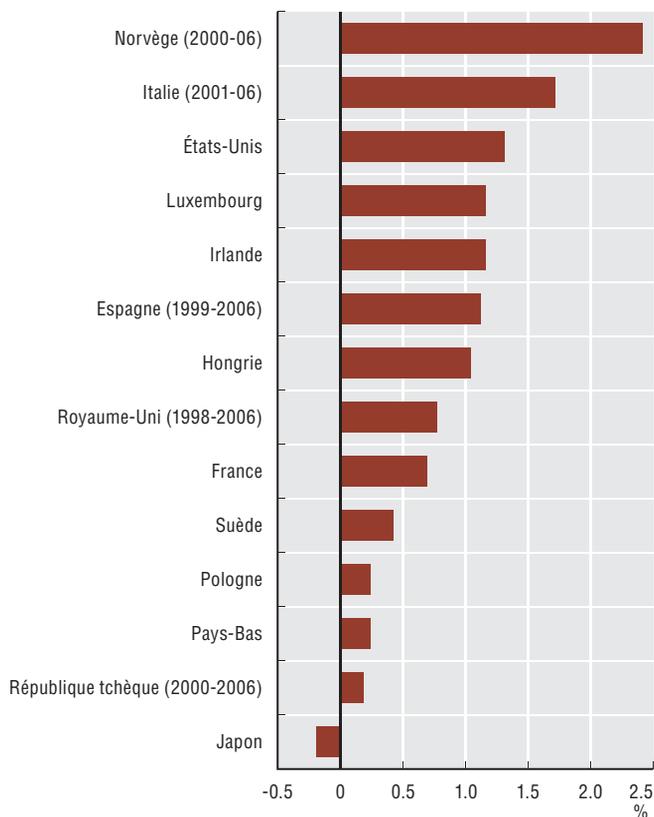
Taux de croissance annuelle, en pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/781228211388>

Sensibilité de l'emploi aux cycles économiques dans les filiales étrangères du secteur manufacturier, 1996-2006

En pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/781246708711>



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2009**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Évolution de l'emploi dans les filiales étrangères », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-15-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.